

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00109**

**FERME EN VILLE - SOUTIEN A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,  
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-02020010900

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**FERME EN VILLE - SOUTIEN A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2020**

La FDSEA 42 sollicite Saint-Etienne Métropole pour participer au financement de l'opération « Ferme en Ville » qui aura lieu les 2, 3 et 4 avril 2020 sur la place Jean-Jaurès à Saint-Etienne.

L'évènement a pour but de faire découvrir l'agriculture de la Loire, ses métiers et ses productions auprès des citoyens. L'objectif est d'accueillir 7 000 visiteurs (citadins et scolaires).

Plusieurs animations « grand public » sont prévues :

- animations des interprofessions : lait et traite, fruits et légumes ...;
- stand pour la promotion du Guide du Bon voisinage ;
- dégustations de produits fermiers ;
- snack à base de produits locaux ;
- expositions de matériel agricole ;
- stand sur l'emploi en agriculture ;
- stand de dessins ;
- jeu/concours sur l'agriculture du département ;
- mini-ferme.

Des animations pour les classes de CM1 et CM2 des écoles de Saint-Etienne Métropole sont prévues le jeudi et le vendredi. Les capacités d'accueil sont en cours de définition, mais un objectif de 20 classes semble réalisable. Les écoles devront financer les frais de transport mais les animations seront gratuites.

Cet évènement s'inscrit dans un des enjeux de la politique publique agricole de la Métropole inscrit au Projet d'Agglomération 2014-2020 : promouvoir l'agriculture auprès du grand public. À ce titre, il est envisagé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à la FDSEA 42.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 33 203 € TTC.

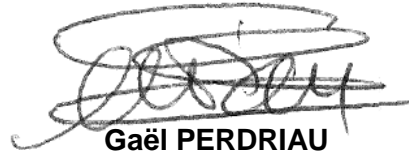
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une participation de 5 000 € à la FDSEA de la Loire, au titre de la politique agricole, pour l'organisation de l'opération « Ferme en Ville » en avril 2020 à Saint-Etienne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Economie Agricole de l'exercice 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU